

11.13

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 12 MARS 2024

Présidence : Dominique GLUR

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023
3. Assermentation d'un Conseiller municipal
4. Assermentation d'un Conseiller communal
5. Communications du Président
6. Communications de la Municipalité
7. Présentation des structures et activités de l'EFAJE
8. Préavis No 26/2023 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 171'000 en vue du réaménagement et de la mise aux normes des arrêts tl et la création d'un abri bus (rue du Village)
9. Préavis No 32/2023 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 860'000 pour la réalisation d'un refuge forestier au lieu-dit « Les Orgires »
10. Préavis No 35/2024 concernant le règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique
11. Election d'un(e) deuxième vice-président(e)
12. Election d'un(e) suppléant(e) pour l'ASICE
13. Election d'un membre du Conseil d'administration à la Centrale de chauffage à distance Froideville SA
14. Election d'un délégué à la Centrale de chauffage à distance Froideville SA
15. Propositions individuelles et divers

* * * * *

Le Président ouvre la séance à 20h00 en saluant cordialement les Conseillères et Conseillers présents ainsi que la Municipalité et le public.

Au vu de l'élection à la Municipalité de M. Azdine Bouhedja le 3 mars 2024, le point 12 est supprimé, Mme Nathalie Cachelin conservant sa fonction de déléguée de l'ASICE. La numérotation des points suivants est modifiée en conséquence.

Par ailleurs, la présentation de l'EFAJE est déplacée du point 7 au point 5 et la numérotation des points suivants est modifiée en conséquence.

1. Appel

Présents : 47

Excusés : 7

Absents : 1

2. Procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023, approuvé par le Bureau le 12 décembre 2023, ne donne lieu à aucune remarque de la part de l'assemblée.

3. Assermentation d'un Conseiller Municipal

Le Président rappelle que M. Michel Girod a démissionné au 31 décembre 2023 et que M. Azdine Bouhedja a été élu à la Municipalité le 3 mars 2024, avec 543 voix.

Le Président appelle M. Azdine Bouhedja devant l'assemblée et prie cette dernière de se lever.

Il procède à l'assermentation de M. Azdine Bouhedja, lequel entre en fonction immédiatement, et lui souhaite du plaisir et de la satisfaction dans l'accomplissement de son nouveau mandat, aidé en cela par M. Le Syndic et les Municipaux.

L'assemblée applaudit M. Azdine Bouhedja !

4. Assermentation d'un Conseiller communal

En raison de son élection à la Municipalité, M. Azdine Bouhedja n'est plus membre du Conseil communal.

Le Président procède ensuite à l'assermentation de M. Peter Lehmann, portant à 48 le nombre de Conseillers présents à la séance.

L'assemblée applaudit M. Peter Lehmann !

5. Présentation des structures et activités de l'EFAJE

Mme Cécile Crisinel Favre, Municipale de Montanaire, et M. Laurent Magnin, Syndic de Bettens, tous deux membres du conseil d'administration de l'Association EFAJE, présentent les structures et activités de l'EFAJE.

M. Y. Grosclaude remarque que le site Internet de l'Association EFAJE ne contient pas de rapports ou bilans à disposition de la population.

M. L. Magnin répond que ces documents sont à disposition des représentants de la commune auprès de l'association (Municipal et Conseillers communaux) avec un accès par mot de passe.

M. J.-F. Thuillard ajoute que tous les rapports d'activités des associations intercommunales sont disponibles sur le site de la commune, les différents liens étant mentionnés dans le rapport de gestion annuel de la commune.

M. O. Martin demande comment ouvrir une garderie à Froideville car notre commune n'est pas bien pourvue à ce niveau et les parents doivent énormément anticiper l'endroit où ils souhaitent inscrire leur enfant.

Mme C. Crisinel Favre répond qu'il faudrait un terrain disponible et constructible car l'association n'est pas propriétaire des locaux mais reste tributaire des communes à ce sujet.

M. O. Martin explique qu'à l'époque de la construction du chemin de la Plaine, un emplacement était prévu pour une garderie mais que ce projet avait été refusé car les structures de Villars-Tiercelin et de Bercher avaient encore des places disponibles.

M. L. Magnin explique que l'association doit jongler entre les volontés des communes et des particuliers et une certaine pression financière qui ne permet pas de faire aboutir tous les projets.

Le Président remercie Mme Crisinel Favre et M. Magnin pour leur présentation. Un panier cadeau leur est remis en remerciement.

(NDR : La présentation sera ajoutée sur la plateforme Meeting.)

Sans autre remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

6. Communications du Président

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

« Mesdames et Messieurs,

Le 29 décembre, l'organisation Mercy Ships nous a adressé un courrier de remerciements suite à votre don des jetons de présence de la séance de décembre. Ce sont ainsi CHF 1'375.00 qui ont pu être versés à cette œuvre humanitaire. Une copie dudit courrier sera annexée au procès-verbal de la séance d'aujourd'hui.

Vous l'avez peut-être remarqué ou pas mais le décompte 2023 a été fait et le versement des indemnités dues pour votre engagement dans les diverses séances de commissions ou comme scrutateurs a été effectué. Pour rappel, nous ne vous versons pas vos jetons de présence pour les séances du Conseil communal car ceux-ci sont conservés pour financer les sorties du Conseil communal. Le solde de vos jetons de présence sera versé en fin de législature.

Dans la continuité des jetons de présence, le Conseil communal a profité d'une belle sortie samedi 27 janvier 2024. A cette occasion, une bonne moitié d'entre vous ont eu l'occasion de s'affronter lors d'un tournoi de Eisstock qui s'est révélé des plus palpitants.

Au final, c'est la paire Nathalie Cachelin et Yves Grosclaude qui a remporté ce tournoi et gagné le challenge du Conseil communal. Le podium était complété par les duos David Jaccoud - Philippe Heller (2^{èmes}) et Jessica Witzig - Jacques Abt (3^{èmes}). La médaille en chocolat est revenue à la paire Daniel Freymond - Azdine Bouhedja. La journée s'est poursuivie par la visite des caves à fromage Margot sises à la rue du Village. Une belle découverte pour beaucoup d'entre nous qui ignoraient l'existence de cet endroit et des nombreuses meules qui y sont cachées. L'apéritif que nous avons pu partager avec les exploitants nous a permis de faire une petite dégustation de derrière les fagots. Cette belle journée s'est achevée autour d'un caquelon et d'une fondue glareyarde d'un petit boucher du coin qui gagne à être connu. Un grand merci à tous ceux qui ont œuvré pour la réalisation de cette sortie et surtout aux Conseillers présents qui en ont fait une belle réussite en partageant de chouettes moments de convivialité !

Mardi 6 février 2024, vous avez été nombreux à participer à la présentation des deux candidats pour l'élection complémentaire à la Municipalité de Froideville, soirée à laquelle était également conviée toute la population

Cette soirée a été une belle occasion de découvrir ou redécouvrir un peu plus nos courageux candidats !

Des échos très positifs me sont revenus et nous ne manquerons pas d'organiser une soirée similaire pour les prochaines élections communales en fin de la législature actuelle.

Jeudi 8 février 2024, la Municipalité proposait un retour sur les propositions d'idées d'aménagement du giratoire. Si l'initiative était excellente, la participation n'a pas été au rendez-vous à l'exemple des Conseillers communaux qu'on pouvait compter sur les doigts d'une seule main. C'est dommage pour un sujet qui touchera l'ensemble du village puisque ce giratoire sera un peu notre carte de visite. En tout cas, il y avait des propositions intéressantes et l'idée d'intégrer les élèves du village à ce projet était très valorisante.

Je souhaite bonne chance à notre Municipalité pour la finalisation de cet aménagement qui, j'en suis convaincu, sera digne de notre beau village !

Dimanche 3 mars, le Bureau électoral, renforcé par la secrétaire suppléante et les scrutateurs suppléants, a mis tout en œuvre pour vous livrer aussi rapidement que possible les résultats des deux votations fédérales et surtout de l'élection complémentaire à la Municipalité de Froideville. Nous y sommes parvenus puisque les cloches ont pu retentir et les résultats ont pu être proclamés dès midi !

La population a répondu présente pour ce week-end de votations, pas seulement à Froideville mais bien partout en Suisse. Au niveau communal, nous avons atteint les 69.4% de participation, contre 58% sur le plan cantonal et 58.3% au niveau national.

1. L'initiative « Mieux vivre à la retraite » (initiative pour une 13^e rente AVS) a été plébiscitée par 68.3% des votants (acceptée à 74.4% sur Vaud et 58.2% en Suisse) ;
2. L'initiative « Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne » (initiative sur les rentes) a été nettement rejetée par 88.6% des votants (85% sur Vaud et 74.7% en Suisse) ;

Quant à l'élection complémentaire pour la Municipalité de Froideville, le taux de participation était nettement moindre puisqu'il n'a atteint que 48.8%.

M. Azdine Bouhedja a récolté 57.6% des suffrages contre 36.7% pour Mme Nathalie Cachelin. Les bulletins blancs ont totalisé les quelque 6.6% restants.

(NDR : En réalité, des voix éparses ont totalisé 0.9% et les bulletins blancs seulement 4.8%.)

En son temps, Pierre Corneille avait écrit dans le Cid ces célèbres alexandrins : « Trop peu d'honneur pour moi suivrait cette victoire – A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire. »

M. Bouhedja, contrairement à une élection tacite, cette élection nette par le peuple vous assure la stature nécessaire à votre nouvelle fonction. Je vous réitère donc mes félicitations et vous souhaite beaucoup de plaisir dans vos nouvelles activités.

Un grand bravo également à Mme Cachelin pour son bon résultat et pour le fait d'avoir ainsi osé se lancer pour cette élection. Ne soyez pas déçue, nous vous rappelons que de nouvelles élections communales seront bientôt à l'ordre du jour, à l'horizon 2026.

En fin d'année 2023, nous vous avons fait bloquer le mardi 7 mai 2024 comme date de réserve pour une éventuelle séance du Conseil communal. Nous vous informons que cette date est maintenue. La Municipalité entend en effet vous soumettre plusieurs préavis ce soir-là. Merci donc de vérifier que vous avez bien agendé cette date !

Sur demande de la Municipalité, le Bureau du Conseil a procédé aux nominations des commissions suivantes :

- Commission concernant le règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique (Préavis No 35/2024, figurant à l'ordre du jour de ce soir) :
 - o Convocateur : M. Olivier Pittet
 - o Membres : Mmes Rosemarie Jenni et Isabelle Reiss, MM. Yann Betticher et André Philipona
- Commission concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour la reprise et le traitement des archives communales (Préavis No 36/2024) :
 - o Convocatrice : Mme Nathalie Cachelin
 - o Membres : Mme Nathalie Richoz, MM. Sylvain Parisotto, Jean-Marc Porchet et Stéphane Zoëll
- Commission concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour la réalisation de travaux de rénovation du Chemin des Pierres (Préavis No 37/2024) :
 - o Convocatrice : Mme Vanessa Chassot Vittoz
 - o Membres : Mme Patrizia Fiscalini, MM. Laurent Gattlen, Dominique Martin et Marc-Henri Schwab
- Commission concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour financer l'installation d'une patinoire saisonnière (Préavis No 38/2024) :
 - o Convocateur : M. Frédéric Montfort
 - o Membres : Mmes Pascale Brouze et Sylvie Leuthold, MM. Daniel Freymond et Yves Schwarz

La vie associative de notre commune a été riche ces derniers temps, avec notamment les soirées de l'Union chorale qui nous présentait « La malédiction de la sorcière », mais aussi le repas destiné aux aînés ou celui de soutien du FC Froideville.

Mais ce que nous retiendrons probablement de cet hiver, c'est la présence de la patinoire saisonnière et des nombreuses activités proposées les week-ends par les diverses sociétés locales que je remercie au passage pour leur investissement et soutien à cet ambitieux projet. Nous reviendrons sur ce point dans les propositions individuelles et divers en fin de séance.

La prochaine date à agender impérativement est le samedi 23 mars, date du coup de balai printanier ! En votre qualité d'élus, je vous invite donc à montrer l'exemple en rejoignant les bénévoles qui se mettront en quatre ce matin-là pour nettoyer et embellir notre commune. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 mars, mais vous pouvez vous annoncer maintenant auprès de M. Soutter qui se fera un plaisir de noter le nom des volontaires à commencer par le mien. J'attends donc un moment pour vous laisser le temps de vous annoncer, sinon on passera à l'appel nominatif pour vous demander votre éventuelle excuse.

J'arrive presque au terme de mes communications. Avant de passer la parole à M. le Syndic, je veux encore relever la naissance, le 12 décembre dernier, du jeune James, fils de Jennifer et Jeremy Chassot, accessoirement petit-fils de Vanessa Chassot-Vittoz. Toutes mes félicitations aux heureux parents !

A l'approche des fêtes pascales et à quelques jours de l'arrivée du printemps, je vous transmets mes meilleurs vœux afin d'entamer le retour des beaux jours dans les meilleures conditions ! »

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

7. Communications de la Municipalité

Les communications de la Municipalité, lues par M. Jean-François Thuillard, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

8. Préavis No 26/2023 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 171'000 en vue du réaménagement et de la mise aux normes des arrêts tl et la création d'un abri bus (rue du Village)

M. L. Gattlen donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : la Municipalité de Froideville a déposé un préavis qui regroupe 2 objectifs : la mise aux normes des arrêts de bus, pour répondre à la LHand et la construction d'un abri de bus, pour améliorer les conditions d'attente des bus. Pour rappel, la LHand est entrée en vigueur et donnait 20 ans de délai pour mettre aux normes les véhicules, aménagements et constructions, soit fin 2023.

Une première version du préavis avait été présentée en 2023 à la Commission, qui avait refusé certains points et recommandé le refus du préavis. Aujourd'hui, la Municipalité présente une nouvelle version du préavis modifiée, qui corrige les points relevés dans la version précédente. Le projet tel que présenté aujourd'hui a été validé par les TL et la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes).

Concernant la mise aux normes des arrêts de bus, la Municipalité a fait le choix de mettre aux normes 2 arrêts sur 4, l'arrêt Laiterie, hors préavis, étant déjà réalisé et conforme.

La Commission regrette que les personnes concernées ne puissent utiliser que les 2 arrêts direction Lausanne, pour bénéficier des aménagements adaptés. Cependant, elle comprend les raisons financières et techniques (largeur de la route) évoquées pour justifier ce choix (le principe de proportionnalité est admis par la LHand).

La norme demande une bordure de 16 à 22 cm de hauteur. Un quai avec une hauteur de 22 cm sera créé à l'arrêt Croisée (direction Lausanne) et de 16 cm à l'arrêt Village (direction Lausanne). Cette différence s'explique par la configuration des lieux et des contraintes techniques. Pour rappel, les aménagements du trottoir de l'arrêt Village (Direction Lausanne) et la construction de l'abri de bus sont faits sur le terrain privé en accord avec les propriétaires.

Concernant la construction de l'abri de bus, la Commission estime qu'il est conforme aux attentes et offrira une protection suffisante aux utilisateur-trice-s. La Commission regrette l'absence d'une arrivée électrique continue permettant d'alimenter un éventuel tableau d'affichage dynamique pour les horaires. Ceci pourrait engendrer des frais supplémentaires, si les TL exigeaient un affichage ultérieurement. Après discussion avec le Municipal en charge du projet, il s'avère que le coût de cette alimentation électrique reviendrait à CHF 45'000.00 supplémentaires. La Commission estime cette dépense excessive aux vues de son utilité réelle actuellement. La Municipalité a prévu un tube en réserve dans le béton pour un éventuel éclairage futur.

En conclusion, la Commission remercie la Municipalité d'avoir modifié le projet en corrigeant les points relevés en 2023 et soutient la construction de l'abri de bus et les aménagements des 2 arrêts de bus (Croisée et Village, direction Lausanne). Elle vous recommande d'approuver le préavis tel que présenté, sous réserve du rapport de la Commission des finances.

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : la plus-value de CHF 27'000.00 par rapport à la première mouture du préavis retiré en 2023 s'explique par l'utilisation des bordures d'accostage à profil LHand en lieu et place des pavés.

La Commission des finances ne se prononce pas sur les aspects techniques ni sur la conformité du projet aux prescriptions de la LHand mais uniquement sur l'aspect financier.

La Commission a pris acte que :

- la charge d'amortissement annuelle s'élèvera à CHF 5'700.00 et ceci pour une durée de 30 ans ;
- la charge d'intérêts prévisible pour le premier exercice sera d'environ CHF 4'275.00 ;
- ces aménagements n'engendrent pas d'augmentation des charges de fonctionnement.

Compte tenu du fait que le montant du préavis figure sur le plan des investissements annexé au préavis No 33/2023 (Budget 2024) à hauteur de CHF 250'000.00, la Commission propose, à l'unanimité, que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

- accordent le crédit d'investissement de CHF 171'000.00 ;
- autorisent la Municipalité à financer cet investissement au moyen d'un emprunt auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment ;

en acceptant ce préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 26/2023 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux visant à réaménager et mettre aux normes les arrêts de bus tl et à créer un abribus (rue du Village) ;
- 2) de lui accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 171'000.00 ;
- 3) d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement, si nécessaire, au moyen d'un emprunt, effectué auprès d'un établissement financier, aux meilleures conditions du moment ;
- 4) de prendre acte que la charge annuelle d'amortissement s'élèvera à CHF 5'700.00 ;
- 5) de prendre acte que, pour le premier exercice, la charge d'intérêts prévisible sera d'environ CHF 4'275.00 ;
- 6) de prendre acte que ces aménagements n'engendrent pas d'augmentation des charges de fonctionnement.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

9. Préavis No 32/2023 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 860'000 pour la réalisation d'un refuge forestier au lieu-dit « Les Orgires »

M. N. Tanner donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : à titre liminaire, M. Thuillard prend soin d'expliquer à la Commission l'importance d'avoir un refuge pouvant être loué en tout temps à la population, ce qui n'est plus le cas depuis la suppression de celui de Pré-Camuz.

Remarques :

- La problématique de la location de la buvette du foot qui ne peut se faire qu'une fois le programme des matchs connus et le manque de place dans les autres locaux est connu ;
- La Commune n'a plus de refuge forestier et est propriétaire de 110 hectares de forêts permettant une telle construction sans problème de validation par le canton ;
- La beauté de l'emplacement choisi avec une vue magnifique sur la Commune ;
- La piste de ski de fond n'est pas impactée par l'emplacement du refuge et des places de parc ;
- L'accès rapide depuis le village.

La Commission est unanime sur le fait que la construction d'un refuge forestier est un plus pour la Commune.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission vous demande d'approuver le préavis tel que présenté et d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement, sous réserve de l'approbation de la Commission des finances.

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : l'exploitation du refuge se fera sur le modèle de celle du Centre sportif permettant une mise à disposition de différents locataires pendant le week-end. Cette façon de faire devrait impliquer quelques pourcents d'ETP supplémentaires.

La demande de crédit d'investissement se base, pour un tiers, sur des soumissions rentrées (Alibert Sàrl, Romande Energie SA, etc.) et pour le reste sur des estimations des architectes et ingénieurs.

Le fustier Alibert Sàrl (www.chant-du-bois.ch) en charge de la réalisation du bâtiment viendra sélectionner les bois nécessaires en présence du garde-forestier. Ces bois seront abattus en période propice (lunaison et retrait de la sève) puis transportés à Attalens où ils seront écorcés, façonnés et assemblés avant d'être démontés pour le transport de retour et la construction définitive.

La Commission a pris acte que :

- Le montant des éventuelles subventions sera porté en déduction de l'investissement ;
- la charge d'amortissement annuelle du solde de l'investissement s'élèvera à CHF 12'000.00 et ceci pour une durée de 30 ans ;
- la charge d'intérêts prévisible pour le premier exercice sera d'environ CHF 21'500.00.

Compte tenu que le montant du préavis figure sur le plan des investissements annexé au préavis No 33/2023 (Budget 2024) à hauteur de CHF 850'000.00, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

- autorisent la Municipalité à réaliser un refuge forestier au lieu-dit « Les Orgires » ;
- accordent le crédit d'investissement de CHF 860'000.00 ;
- autorisent la Municipalité à prélever CHF 500'000.00 à la réserve « Bâtiments » ;
- autorisent la Municipalité à financer cet investissement au moyen d'un emprunt auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment ;

en acceptant ce préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis.

M. F. Montfort n'est pas favorable à l'implantation de ce refuge dans la forêt en raison de l'impact sur la faune et peine à évaluer la nécessité d'une telle construction, même si c'est un atout pour les habitants de la commune. **Il** demande combien de manifestations ont dû être refusées ou annulées en raison de l'absence de locaux disponibles et si cette construction répond à un véritable besoin ou s'il s'agit uniquement d'un plus pour la commune.

M. J.-F. Thuillard explique que la commune a perdu un local lors de la rénovation du Centre sportif car il y avait auparavant un refuge et la buvette du foot. La problématique actuelle est qu'il n'est pas possible de louer le Centre sportif tant que le programme de la saison de foot n'est pas connu et que les particuliers souhaitent en général réserver ce type de locaux très à l'avance, sans attendre que le programme soit connu.

Ce refuge figure sur le plan d'investissement depuis la législature précédente et la Municipalité estime que c'est le moment de le réaliser. Le projet a été validé par différents services de l'Etat, notamment la Direction générale de l'environnement (DGE) s'agissant de l'impact sur la forêt et la faune.

Froideville est une commune forestière et a droit à un refuge en zone forestière, de manière similaire aux communes voisines qui ont toutes un refuge.

Il est difficile d'estimer le nombre de manifestations non réalisées à Froideville car en général les gens appellent une fois et, si leur demande n'est pas acceptée, n'essaie plus de réserver à Froideville. En revanche, il est établi que tous les refuges des autres communes sont réservés durant toute la belle saison.

M. V. Rey complète l'explication en indiquant qu'à l'époque le refuge du foot appartenait au FC Froideville et non à la commune et que ce local était très souvent loué au printemps, en été et en automne. Il y a de grandes chances que le refuge des Orgires soit aussi souvent loué que l'était le refuge du foot.

M. O. Martin trouve que le site choisi est magnifique et se trouve le plus possible en dehors de la forêt.

M. Ph. Weibel remarque une erreur dans la légende du plan de situation, à la page 3 du préavis. La façade Sud est en réalité l'Ouest, la façade Est devient le Sud, la façade Ouest devient le Nord et la façade Nord devient l'Est.

Il demande également si les rondins actuellement au parking du Centre sportif sont ceux prévus pour le refuge.

M. J.-F. Thuillard répond que ce n'est pas le cas et que cette place est prêtée aux services de l'Etat, à savoir le Centre de formation professionnelle forestière du Mont-sur-Lausanne, le bois étant destiné à la réalisation d'un couvert pour les élèves.

M. J.-M. Porchet remarque que le refuge est prévu pour 48 personnes et qu'il n'y a que 10 places de parc. De plus, ces places se trouvent devant le refuge et cachent la vue magnifique sur le village.

M. P.-A. Witzig explique que le terrain où se trouvent ces places est communal mais loué à un agriculteur qui est d'accord de laisser une bande pour créer ces places. L'emplacement pourrait être déplacé en accord avec l'agriculteur et le nombre de places pourra peut-être être augmenté.

M. J.-F. Thuillard ajoute qu'il y aura une bande de terrain de 3 mètres tout le long de la parcelle, ce qui permet le parcage d'un nombre suffisant de véhicules. Il sera également possible sous certaines conditions de se parquer sur la place à bois au chemin du Vieux Tirage, comme indiqué dans le préavis.

M. K. Delisle remarque que tous les refuges aux alentours sont bien équipés au niveau cuisine et demande quel sera l'équipement à Froideville car ce critère est un élément de choix important pour les gens qui louent.

M. P.-A. Witzig répond que la cuisine sera relativement simple, notamment en comparaison du Centre sportif ou de la Grande salle.

M. K. Delisle demande si la commune va mettre à disposition de la vaisselle.

M. J.-F. Thuillard explique que l'équipement comprend des plaques, un four, un évier, un lave-vaisselle et un plan de travail. De la vaisselle sera à disposition afin d'éviter que les gens n'utilisent des couverts jetables.

M. F. Montfort remarque que les habitations sont à 480 mètres et que le dégagement exceptionnel signifie qu'il n'y a pas d'obstacles à la propagation du son, notamment par rapport au Centre sportif.

M. J.-F. Thuillard répond que ce bâtiment, comme tous les autres, reste soumis au règlement de police avec une limite du bruit à partir de 22h00.

M. D. Martin demande s'il est possible de se relier au Chemin de Chaumiau pour les eaux usées plutôt que d'avoir une fosse septique.

M. J.-F. Thuillard répond que l'écoulement par gravité n'est pas possible car la pente n'est pas suffisante et qu'il y aurait besoin d'une pompe de relevage, avec tous les inconvénients et entretien que cela suppose. La Municipalité a donc choisi la solution d'une fosse septique, qui est suffisante par rapport aux quantités d'eaux usées générées.

Mme J. Kobel Dubail demande si le refuge est réservé aux habitants de Froideville ou si d'autres personnes pourront le louer.

M. P.-A. Witzig répond que le refuge est prévu en priorité pour les gens de Froideville mais que la politique n'est pas encore arrêtée sur ce point.

M. F. Montfort demande s'il y a des contraintes particulières liées à l'implantation d'une future éolienne prévue à 500 mètres du refuge.

M. J.-F. Thuillard explique que la commune n'a pas de nouvelles de Lausanne depuis 2 ans pour EolJorat Sud (à Lausanne) et depuis 4 ans pour EolJorat Nord (à Froideville). L'analyse faite dans le préavis ne traite pas de l'implantation d'une éolienne.

Il précise, pour les questions précédentes, qu'il s'agit en fait d'une fosse étanche (et non d'une fosse septique) et que le budget prévu pour la cuisine est de CHF 15'000.00, ce qui permet d'avoir une cuisine bien agencée même si elle n'est pas professionnelle.

M. Y. Grosclaude demande confirmation que la location sera possible plusieurs fois par week-end.

M. J.-F. Thuillard répond que cela sera le cas, comme actuellement pour le Centre sportif, où une personne est mandatée pour s'occuper des bâtiments les samedis et dimanches afin de permettre la location. Après environ 6 mois pour le Centre sportif, le système fonctionne et les retours des utilisateurs sont bons.

M. J. Chassot demande si un couvert pour les grillades est prévu.

M. J.-F. Thuillard répond qu'une place pour des grillades est prévue mais pas forcément un couvert. La Municipalité ne souhaitait pas trop charger le dossier avant de le présenter à l'Etat. Des aménagements de compétence municipale seront encore possibles par la suite.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée que le préavis No 32/2023 est approuvé. Il y a deux abstentions et aucun avis contraire.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'autoriser la Municipalité à réaliser un refuge forestier au lieu-dit « Les Orgires » ;
- 2) d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 860'000.00 ;
- 3) d'autoriser la Municipalité à prélever CHF 500'000.00 à la réserve « Bâtiments » ;
- 4) de financer cet investissement au moyen d'un emprunt, effectué auprès d'un établissement financier, aux meilleures conditions du moment ;
- 5) de prendre acte que le montant des éventuelles subventions sera porté en déduction de l'investissement ;
- 6) de prendre acte que le solde de cet investissement sera amorti sur une période de 30 ans, ce qui génère une charge annuelle d'amortissement de CHF 12'000.00 au maximum ;
- 7) de prendre acte que, pour le premier exercice, la charge d'intérêts prévisible sera d'environ CHF 21'500.00.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

10. Préavis No 35/2024 concernant le règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique

M. O. Pittet donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : la Commission n'a pu que constater que le « Règlement sur le stationnement des résidents et autres ayants droit sur la voie publique » est actuellement en vigueur au niveau fédéral et cantonal. Ne pas appliquer ledit règlement irait dès lors à l'encontre des us et pratiques en vigueur au niveau cantonal.

Au vu de ce qui précède, la Commission recommande à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 35/2024 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'approuver le règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

11. Election d'un(e) deuxième vice-président(e)

En raison de son élection à la Municipalité, M. Azdine Bouhedja ne peut plus être deuxième vice-président du Conseil communal.

M. V. Rey propose la candidature de Benjamin Mathey, qui accepte sa candidature.

M. B. Mathey est élu tacitement et par acclamation.

Sans autre remarque de la part de l'assemblée, le point suivant est abordé.

12. Election d'un membre du Conseil d'administration à la Centrale de chauffage à distance Froideville SA

En raison de son élection à la Municipalité, M. Azdine Bouhedja ne peut plus être administrateur de la Centrale de chauffage à distance Froideville SA en tant que représentant du Conseil communal.

M. C. von Rohr propose la candidature de Daniel Freymond, qui accepte sa candidature.

M. D. Freymond est élu tacitement et par acclamation.

Sans autre remarque de la part de l'assemblée, le point suivant est abordé.

13. Election d'un délégué à la Centrale de chauffage à distance Froideville SA

En raison de son élection au Conseil d'administration, M. Daniel Freymond ne peut plus être délégué à la Centrale de chauffage à distance Froideville SA.

Le Président propose la candidature de Jacques Abt, absent, qui a accepté sa candidature avant la séance.

M. J. Abt est élu tacitement et par acclamation.

Sans autre remarque de la part de l'assemblée, le point suivant est abordé.

14. Propositions individuelles et divers

M. Ph. Weibel demande s'il est possible d'élire ce soir un suppléant pour la Commission des finances, en raison de l'élection de M. Mathey au Bureau.

Le Président rappelle que M. Mathey n'a pas démissionné de la Commission des finances et n'a pas l'obligation de le faire.

M. B. Mathey répond qu'il restera dans la Commission des finances jusqu'à la prochaine séance mais qu'ensuite il quittera cette fonction.

Le Président confirme donc que ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine séance.

(NDR : Le vote n'aurait de toute manière pas pu avoir lieu lors de cette séance car cela contreviendrait à l'article 26 du Règlement du Conseil communal.)

Mme J. Kobel Dubail fait remarquer que les documents présents sur la plateforme Meeting n'étaient pas complets. Il manquait plusieurs rapports de commissions et le rapport de la Commission des finances pour le préavis No 26/2023 était celui du mois de juin 2023.

Le Président rappelle que les commissions ont un délai pour rendre leur rapport, ce qui permet notamment de le publier sur Meeting.

M. L. Gattlen demande si les documents des anciennes séances seront disponibles sur Meeting.

Le Secrétaire explique que toutes les séances de la 11^{ème} législature ont été créées sur Meeting et que tous les préavis s'y trouvent, ainsi que les rapports de commissions qui étaient disponibles avant les séances. En revanche, les documents fournis pendant ou après les séances ne sont pas forcément inclus sur la plateforme et les séances des précédentes législatures n'ont pas été recréées.

(NDR : En cas de questions et remarques sur le fonctionnement de Meeting et les documents qui s'y trouvent, il est bien sûr possible de contacter le Secrétaire et/ou l'administration communale pour obtenir des réponses et des correctifs.)

M. O. Martin revient sur le sujet des garderies et demande si une telle structure serait réalisable à Froideville.

M. J.-F. Thuillard répond que la Municipalité sera attentive à toute possibilité de réaliser une garderie et de l'intégrer au réseau de l'Association EFAJE.

À l'époque, une garderie privée, les Bout'choux, existait à Froideville mais elle n'a jamais pu être intégrée au réseau car des places étaient encore disponibles dans d'autres garderies du réseau. Elle n'a donc pas pu toucher de subsides, ce qui a entraîné sa fermeture.

M. O. Martin estime qu'il serait aussi judicieux de réaliser un EMS dans la mesure du possible.

Le Président passe la parole à M. Thuillard pour évoquer un premier bilan de la patinoire après sa fermeture le dimanche 10 mars dernier.

M. J.-F. Thuillard commence par remercier toutes les sociétés locales qui ont participé à l'exploitation de la patinoire et explique que la Municipalité a besoin d'un ressenti du Conseil communal pour savoir si on continue ou si on s'arrête après cette saison.

Il présente quelques chiffres provisoires, les chiffres définitifs n'étant pas encore connus, dont les principaux sont retranscrits ci-dessous :

- Coût du projet actuel selon le préavis :	CHF	190'000.00
- Montant total payé à La Pati SA :	CHF	202'187.75
- Travail du service Patrimoine et voirie :	Heures	200.00
- Coût de l'équipement du terrain :	CHF	18'844.20
- Coût estimé arrondi de l'énergie de la saison :	CHF	11'000.00
- Chiffre d'affaire au 29 février 2024 :	CHF	87'403.18
- Charges au 6 mars 2024 :	CHF	64'812.72

Coût d'une future installation :

- Main d'œuvre (transport, stockage, maintenance)	CHF	36'000.00	HT
- Patins, eisstock, surfaceuse, éclairage, etc.	CHF	32'600.00	HT
- Cantine, plancher, containers	CHF	69'750.00	HT

Variante de location d'une patinoire (glace 24m x 15m = 360m²) :

- 3 saisons :	CHF	192'530.00	TTC
- 4 saisons :	CHF	187'160.00	TTC
- 5 saisons :	CHF	181'790.00	TTC

Variante d'achat d'une patinoire (glace 360m², possible 384m² = 24m x 16m) :

- Achat :	CHF	198'150.00	TTC
- Amortissement sur 5 ans :	CHF	39'630.00	TTC
Coût annuel, sur 5 ans :	CHF	183'630.00	TTC
- Amortissement sur 10 ans :	CHF	19'815.00	TTC
Coût annuel, sur 10 ans :	CHF	163'815.00	TTC

Après discussion avec les sociétés locales, celles-ci sont toutes d'accord de repartir pour une nouvelle saison mais certains points doivent être améliorés :

- Prévoir une marche à suivre pour les différentes tâches à effectuer ;
- Améliorer la communication ;
- Simplifier le retour de la consigne pour les patins ;
- Faire plus de publicité dans la région et au panneau d'affichage ;
- Prévoir un règlement pour la pratique du hockey ;
- Prévoir une porte entre la buvette et le stock des patins ;
- Réfléchir à une modification des horaires d'ouverture.

M. J.-M. Porchet demande quelle était la fréquentation de la patinoire.

M. J.-F. Thuillard répond que 157 abonnements ont été vendus et qu'au 1^{er} mars, 1'354 entrées adultes, 1'770 entrées enfants et 285 entrées enfants de moins de 6 ans ont été vendues. 55 classes de l'ASICE et 10 classes de l'extérieur ont également profité de la patinoire, soit en moyenne une classe par jour scolaire.

M. D. Freymond confirme qu'il sera très utile de faire plus de publicité car de nombreuses personnes ignoraient l'existence de la patinoire et l'ont découverte un peu par hasard.

M. O. Martin ajoute que, comme tout projet, il faut laisser le temps nécessaire pour que la patinoire soit connue et reconnue aux alentours. La Municipalité doit être encouragée à poursuivre l'étude de ce projet, pour faire plaisir à la population.

M. L. Gattlen est d'avis de pérenniser la patinoire pour continuer à avoir des activités d'hiver à Froideville, en remplacement des pistes de ski de fond et de descente qui peuvent de moins en moins être utilisées.

M. V. Rey trouve que ce projet est excellent pour la cohésion sociale.

Mme J. Kobel Dubail est également très favorable à cette patinoire, qui tombait vraiment à pic cette année au vu de l'enneigement quasi inexistant et qui a fait plaisir aux enfants et aux adultes, et remercie la Municipalité pour ce projet.

M. J.-F. Thuillard indique avoir reçu deux lettres cette semaine des enseignants de Bretigny et d'une classe de Froideville remerciant la commune pour la patinoire. Elles seront jointes au procès-verbal de la séance.

M. C. Clément demande s'il serait possible de proposer la patinoire pour des matchs de Broomball, sachant que la situation est très compliquée à Montchoisi et que nous avons la chance d'avoir deux habitants de Froideville dans l'équipe actuelle.

M. J.-F. Thuillard répond que la Municipalité vérifiera cette possibilité et raconte que lors de l'initiation au Broomball il y a eu énormément d'enfants qui ont eu du plaisir à expérimenter ce sport.

M. S. Parisotto explique qu'il a privatisé la patinoire pour une sortie entre collègues et que tout le monde avait apprécié cette infrastructure.

M. C. Vuilleumier propose de réintégrer le Boulodrome dans le dossier pour économiser de l'argent s'agissant de la buvette.

M. J.-F. Thuillard explique qu'il n'y a pas de solution idéale. Il a été compliqué de réaliser la patinoire en zone S3 et le Boulodrome se trouve en zone S2, où il sera impossible de réaliser ce projet.

Mme S. Leuthold demande si l'ASICE a été contactée pour réaliser la patinoire en tant qu'infrastructure sportive scolaire, avec un possible partage des coûts, voire de réaliser une piscine et patinoire combinée dans le complexe scolaire.

M. J.-F. Thuillard répond qu'une discussion est toujours possible mais que le sujet est très compliqué, notamment pour le partage des coûts entre les communes. De même, la réalisation d'une piscine à Froideville est possible mais il est probable, voire certain, que les autres communes ne voudront pas payer pour cette infrastructure réalisée dans notre village.

M. O. Martin propose, en rigolant, de ne plus payer pour le complexe de Malley et de garder cet argent pour notre patinoire.

M. J.-F. Thuillard rappelle qu'il existe une convention qui doit être respectée.

Le Président demande s'il y également des avis plus négatifs et, devant l'absence de réponses, propose un sondage à main levée, n'engageant en rien, pour déterminer si le Conseil est plutôt favorable ou non à la pérennisation de la patinoire. L'assemblée est unanime pour continuer l'étude concernant la pérennisation de la patinoire.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** rappelle que la prochaine séance aura lieu le mardi 7 mai 2024, remercie l'assemblée pour son attention et lève la séance à 22h22.

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président

Dominique Glur



Le Secrétaire

Loïc Ansermoz



Annexe mentionnée

Procès-verbal approuvé par le Bureau le 20 mars 2024



Recu le	
- 3 JAN 2024	
	Photocopie
RT	✓
IG	
LM	✓
TH	✓
W	✓
transmis	

Lausanne, le 29 décembre 2023

Commune de Froideville
Rue du Village 16
1055 Froideville

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre généreux don de CHF 1'375 et vous en remercions très chaleureusement.

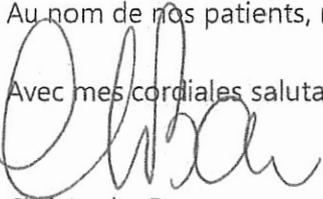
Votre don nous aidera à apporter de l'aide dans des pays où l'accès à la chirurgie fait malheureusement défaut. Imaginez-vous : avec l'arrivée de nos navires-hôpitaux, de nombreuses opérations qui étaient inaccessibles – par manque de compétences, d'équipement médical ou en raison des coûts importants – sont enfin à portée des plus démunis, et ceci gratuitement !

En guise d'exemple de ce que votre soutien nous permet de réaliser, vous découvrirez ci-joint un exemplaire d'une de nos dernières lettres de nouvelles qui vous partagera **l'histoire d'une véritable transformation de vie** pour l'un de nos patients.

Depuis peu, nous avons mis en service un deuxième navire-hôpital, dans le but de doubler notre impact en Afrique. Si nous pouvons offrir des soins chirurgicaux gratuits, c'est parce que, comme vous, des personnes généreuses soutiennent les efforts de nos bénévoles à bord : vous vous trouvez en quelque sorte dans les coulisses de nos salles d'opération. Un grand merci pour votre soutien !

Au nom de nos patients, nous vous remercions pour votre confiance et pour votre précieuse contribution.

Avec mes cordiales salutations et mes meilleurs vœux pour la nouvelle année


Christophe Baer
Relations donateurs

Merci!

P.S. Peut-être avez-vous **un endroit où disposer ces quelques dépliants** à l'attention de vos collaborateurs-trices et/ou concitoyen-ne-s intéressés d'en savoir davantage sur notre organisation ? Un grand merci pour votre aide à mieux faire connaître le travail de nos navires-hôpitaux !

Mercy Ships

Des navires-hôpitaux pour les plus démunis
Spitalschiffe für die Ärmsten
Navi ospedale per i più svantaggiati

Mercy Ships Suisse
Chemin de la Fauvette 98
1012 Lausanne
Tél. 021 654 32 10
Fax 021 654 32 20
IBAN CH47 0900 0000 1001 7304 3

Mercy Ships Schweiz
Lehnweg 1
3123 Belp
Tel. 031 812 40 31

Mercy Ships Svizzera
Tel. 091 252 52 52

www.mercyships.ch
info@mercyships.ch

Communications au Conseil communal

Séance du 12 mars 2024

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité tient à vous faire part des communications suivantes :

1. Election complémentaire à la Municipalité

La Municipalité remercie les deux candidats de qualité qui ont manifesté leur volonté de s'engager encore plus pour notre Commune et souhaite la bienvenue au sein du Collège municipal à M. Azdine Bouhedja, qui vient de prêter serment.

2. Belle Vue

Les travaux de transformation de l'immeuble de Belle Vue avançant à grands pas, la Municipalité propose aux membres du Conseil communal une visite des lieux le 7 mai dès 18h30, juste avant la prochaine séance du Conseil communal.

3. Coup de balai

Pour la troisième année consécutive, le Coup de balai aura lieu le samedi 23 mars. Rendez-vous est ainsi donné à tous les Cacatchoux à 9h00 à notre voirie communale. Après le café-croissant d'accueil, les équipes seront munies du matériel nécessaire au ramassage. Cette année l'accent est notamment mis sur le nettoyage des cours d'eau. Si votre condition physique vous le permet, prévoyez donc des chaussures en conséquence. D'autres trajets plus classiques seront également proposés. La matinée se terminera par le verre de l'amitié... en espérant que le soleil sera également de la partie !

4. Apéritif du Nouvel-an

Notre traditionnel apéritif de début d'année s'est déroulé le 6 janvier. Une centaine de Cacatchoux a partagé ce moment d'échange convivial, lors duquel la Municipalité a présenté ses vœux aux participants.

5. Repas des aînés

Le repas des aînés a eu lieu le 13 janvier et a accueilli 140 convives dans la bonne humeur, grâce à l'organisation de l'Association du centre œcuménique de Froideville, soutenue par une équipe de jeunes de notre village. Qu'ils soient remerciés de cet engagement pour un évènement apprécié de nos seniors.

6. Aménagement du giratoire

Les travaux du giratoire touchent à leur fin. Après les dernières finitions, la pose de l'enrobé aura lieu, si la météo le permet, durant les vacances de Pâques. Le trafic sera interrompu autour du giratoire durant environ une semaine. La desserte par les t1 sera garantie, avec un déplacement des arrêts. Merci de vous conformer à la signalisation qui sera mise en place.

Le concours d'idées pour la réfection de la pastille centrale a permis à 36 Cacatchoux de nous faire part de leurs suggestions. Un grand merci pour le temps qu'ils y ont ainsi consacré. L'analyse de ces projets permet de dégager quelques lignes directrices. Le travail de concrétisation est maintenant en cours.

7. Démission

M. Pierre-Alain Christeler a démissionné avec effet au 31 janvier de son mandat de préposé LCR LVCR. Dans le cadre de la réflexion globale du stationnement sur le territoire communal, la Municipalité est en train d'étudier les différentes possibilités pour le remplacer.

8. Panneaux photovoltaïques

En phase avec la transition énergétique nationale et faisant suite aux risques de pénurie électrique de l'hiver 2022 – 2023, la Municipalité a décidé de monter un projet de centrale solaire photovoltaïque distribuée sur les toits communaux qui s'y prêtent. Il s'agit selon les premières estimations d'un projet devisé à CHF 400'000.- pour une production annuelle de 260'000 kWh/an. Afin de permettre un engagement citoyen, elle souhaite mettre en place un financement participatif. Les informations vont encore suivre.

D'autre part, sur cette même thématique, afin de renforcer la pose des panneaux photovoltaïques sur les toits privés, la Commune a développé deux actions :

- 1) Elle soutient un travail de Bachelor de l'école d'ingénieur de Sion en vue de déceler les raisons liées au ralentissement des demandes de pose de panneaux photovoltaïques dans la commune.
- 2) En vue de rationaliser la pose de panneaux photovoltaïques chez les privés, la commune a décidé de participer au projet « GROUP-IT » conjointement avec les communes de Cugy, Echallens, ainsi que Montreux, La Tour de Peilz et Vevey. Articulé en deux étapes, ce projet vise dans un premier temps, à analyser gratuitement de manière sommaire tous les toits des privés qui le souhaitent puis, dans un second temps, à effectuer une analyse détaillée de chaque toit avec une offre clé en main. L'intérêt réside dans la mise en commun de toutes ces demandes d'offres en vue d'obtenir des conditions économiques aussi intéressantes que possible. Une séance d'information aura ainsi lieu le 2 mai à 19h00 à la grande salle. Tous les propriétaires de toits situés sur la commune y sont donc très largement conviés.

9. Population au 31 décembre 2023

La population résidente permanente du Canton de Vaud a augmenté de 15'500 personnes en 2023, soit 1,9% d'augmentation, pour se porter à 846'300 habitants fin 2023. Cette hausse est deux fois plus élevée que la croissance moyenne des cinq dernières années (+0,9% par an). Une grande partie de cette augmentation est due à l'afflux de personnes ayant fui la guerre en Ukraine (4'500 personnes).

Pour le district du Gros-de-Vaud, la population est passée à 48'115 résidents, avec une augmentation de 960 habitants, soit 2,0%.

Notre commune est stable, avec un gain de 8 habitants l'année passée, nous amenant à enregistrer 2'728 résidents fin 2023, ce qui représente une légère augmentation de 0,3%. Cette hausse équivaut au quart de la croissance moyenne des cinq dernières années (+1,2% par an).

10. Nouvelle ligne Car postal

Lors d'une séance fin novembre, réunissant la DGMR, les tl, CarPostal et les communes de la région, nous avons appris que le canton, par la DGMR, souhaitait mettre en œuvre une nouvelle ligne entre Yverdon et Froideville, via Echallens.

Cette ligne CarPostal 670 serait en service dès décembre 2024 avec dans un premier temps 17 courses par jour.

Cette ligne aurait comme terminus provisoire notre commune, ce qui implique quelques contraintes. A l'avenir, mais nous ne connaissons pas le planning, elle devrait continuer en direction de Cugy.

La problématique est que nous n'avons pas encore fini les travaux du giratoire et nous devrions avoir la possibilité de laisser en bout de ligne 2 car ou bus de 2 compagnies différentes et ceci pour une période provisoire.

La Municipalité a tout de suite réactivé la Commission de sécurité routière pour se pencher sur cette problématique.

Des essais grandeur nature ont été effectués début février et, à ce stade de l'étude, nous privilégions un arrêt CarPostal sur le côté droit du début de la Rue du Village.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous une fois ce dossier finalisé.

11. Gens du voyage

Les travaux et services offerts par les gens du voyage, qu'ils soient suisses ou étrangers, sont réglementés par la Loi fédérale du 23 mars 2001 sur le commerce itinérant (LCI ; RS 943.1). En vertu de cette loi, les gens du voyage ont le droit, s'ils sont titulaires d'une autorisation, de proposer leurs services et activités commerciales sur l'ensemble du territoire national.

Les personnes qui se présentent à votre domicile doivent être identifiables / pouvoir montrer un badge d'identification, qui doit comporter au minimum : nom, prénom et nom de la société qui les mandate.

En aucun cas vous ne devez donner ou accepter de donner de l'argent au moment de cette visite. Si vous étiez amenés à signer un document, veillez à bien lire ce dernier.

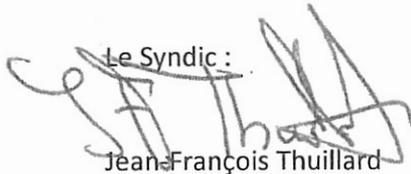
Nous vous rappelons que vous n'avez aucune obligation légale de répondre à ce type de démarchage. Un simple « non » doit suffire à clore la discussion avec votre intervenant.

En cas de doute, n'hésitez pas à signaler le cas à la gendarmerie d'Echallens

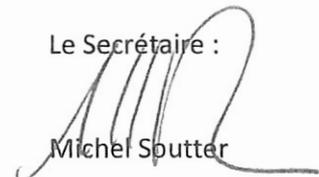
12. Répartition des dicastères

La nouvelle répartition des dicastères vous a été transmise en début de séance.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Jean-François Thuillard



Le Secrétaire :

Michel Sutter